Docusign Envelope ID: 4C222A9D-80C8-4D47-BAD6-F55269724AA4

**ABIRAUD**
**Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros**
**Siège social : 3 ter La Grosse Roche - 44680 SAINTE PAZANNE**
**817 617 848 RCS NANTES**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 20 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt juin,
Au siège social.

La société **Louroca**, propriétaire des 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société **ABIRAUD**, représentée par Monsieur Anthony BIRAUD, Président,

Associée Unique,

**A pris les décisions suivantes** :

- **Modification des articles 6 et 7 des statuts suite à la réalisation définitive d'un apport de titres,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

## PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, comme conséquence de l'apport à la société Louroca, société par actions simplifiée au capital de 85 000 euros ayant son siège social 3 ter La Grosse Roche - 44680 SAINTE PAZANNE, des 300 parts sociales composant le capital de la société, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

### ARTICLE 6 - PARTS SOCIALES

Il est ajouté in fine le paragraphe suivant :

6.4 Evolution du capital

« *Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juin 2025, Monsieur Anthony BIRAUD a apporté les 300 parts sociales numérotées de 1 à 300 inclus lui appartenant dans la société ABIRAUD, au bénéfice de la société Louroca* ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

### ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

***Le capital social est fixé à TROIS MILLE EUROS (3 000 €).***

*Il est divisé en 300 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 300 inclus et attribuées en totalité à La Société Louroca, associée unique.*



Paraphe

Docusign Envelope ID: 4C222A9D-80C8-4D47-BAD6-F55269724AA4

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et à la société Oratio avocats sise 5 rue Albert Londres, BP 90310 – 44303 NANTES CEDEX 03 pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

*Acte sous signature électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil*

**La société Louroca**
***Représentée par Monsieur Anthony BIRAUD***

